

autorité prussienne et que sa mise en liberté n'a été accordée que devant l'attitude énergique de la population.

M. Dilke, membre de la chambre des députés, est arrivé à Paris hier soir.

Les individus encore détenus sur les pontons ont été répartis dans les prisons de l'intérieur, sur divers points du territoire. Ces détenus sont au nombre de 3,000, parmi lesquels on fait chaque jour de nouvelles, mais plus rares éparquies.

S. M. la reine d'Angleterre a traversé Paris, à deux heures du matin, dans la nuit de samedi à dimanche, venant de Cherbourg.

La reine Victoria, qui se rend à Bade, a gagné la gare de l'Est par le chemin de fer de ceinture.

M. Thiers lui avait fait exprimer le désir de la saluer à son passage; mais la reine s'est excusée avec la plus vive cordialité sur sa résolution d'éviter toute réception, et l'ambassadeur d'Angleterre lui-même n'a pas été admis, dit-on, à troubler au seul instant de sa sévère inérogation.

Depuis hier matin, les menuisiers et les charpentiers de Nancy sont en grève. — Calme parfait.

Une dépêche de Berlin annonce que l'empereur Guillaume est complètement remis de son indisposition.

Des paris considérables ont été engagés dans la colonie anglaise de Paris, à propos de la grande course de canots qui a eu lieu à Londres, le 23 courant, entre les étudiants d'Oxford et de Cambridge.

On nous cite un négociant de la rue du Château-d'Eau qui a perdu 45,000 francs.

L'impartial du Loiret raconte un fait digne de servir de pendant à la tentative d'empoisonnement dirigée, il y a quelques jours, contre les pères maristes du collège de Sainte-Marie de la Seyne, et que nous avons relaté dans notre avant-dernier numéro.

On lit dans ce journal :
Concomitamment avec la propagande bonapartiste, la propagande de l'Internationale s'exerce dans le Midi sur une grande échelle et ses complots s'y préparent partout dans l'ombre. Dernièrement un jeune homme se présente comme postulant à la Trappe des Dombes. On l'admit, et pendant quelques temps, on ne remarqua rien de suspect dans sa conduite, lorsqu'un jour, il vint trouver le P. Abbé, se jeta à ses pieds, et lui avoua qu'il n'avait nullement l'intention de se faire religieux, qu'il était agent de l'Internationale et qu'il avait été envoyé à la Trappe, muni de tous les engins les plus perfectionnés pour brûler le couvent; mais que, touché par la charité avec laquelle il avait été reçu, il n'avait pas eu le courage de remplir sa détestable mission, qui ne devait d'ailleurs être que le prélude d'un drame sinistre, accompli de divers côtés à la fois. Aigüebelles et un autre monastère, pour ne pas parler que de ceux-là, étaient destinés, comme la Trappe des Dombes, à être détruits par le pétrole.

On a, nous écrit-on, permis à ce jeune homme de se réfugier à l'étranger et de s'y cacher pour échapper aux coups de ses frères et amis. A Agüebelles, depuis cette révélation, on veille nuit et jour, et l'on a eu déjà, paraît-il, lieu de s'en féliciter.

Lettre de Paris

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 26 mars 1872.

L'Assemblée a discuté hier le budget du ministère des travaux publics avec une rocadeur qui fait honneur au ministre de ce département. En voyant M. de Larcy paraître et reparaitre à tout in-

stant à la tribune et y condenser ses réponses avec une vivacité qui aurait fait honneur à l'un de nos philosophes, on reconnaît, à un parlementaire de la vieille école... J'osais mal : de l'école nouvelle, car cette école n'a pas eu de philosophie. Nous le voyons par ce qui nous en reste.

A travers tous ces chiffres, l'Assemblée presque entière a donné quelques preuves de fermeté qui ne me déplaisent pas et qui confirment ce que je vous disais hier de son attitude résolue.

Ainsi, M. Dufaure, pour donner immédiatement une position aux magistrats anciens et lorrains, proposait de créer un poste de plus dans toutes les cours d'appel de France. C'était augmenter d'autant le budget pour multiplier des fonctions déjà si peu occupées, que la tendance générale est, au contraire, de diminuer le nombre des magistrats.

Ne vaut-il pas mieux, disait la Chambre, nommer les magistrats alsaciens aux fonctions actuelles à mesure qu'il se produira des vacances? Il y avait là une économie et une simplification. La Chambre l'a immédiatement adoptée et a laissé absolument sans effet l'éloquence de M. le garde des sceaux, cette éloquence si sincèrement admirée quand il a raison.

Autre exemple. Vous avez lu dans les journaux qu'on appréhendait que M. Thiers ne nourrit une certaine indulgence secrète pour le maréchal Bazaine et ne cherchât à le soustraire aux sévérités de la justice. C'est assurément une calomnie. Mais M. de Bamberger a trouvé prudent de prendre ses précautions. Il a proposé une loi qui déclare qu'il ne sera passé outre aux décisions de la commission des capitulations qu'après qu'elles auront été communiquées à l'Assemblée nationale. Ainsi que l'a dit son auteur, on n'a pas besoin d'insister sur l'opportunité de cette mesure, et la discussion d'urgence a été votée par une énorme majorité dans tous les partis.

Un seul incident a fait dresser quelques oreilles. Il a été provoqué par l'apparition de M. Victor Lefranc qui est venu proposer une loi différant jusqu'au 8 avril la convocation, des conseils généraux. Assurément ce délai est nécessaire pour que ceux de nos honorables qui sont en même temps conseillers généraux aient le loisir de voter le budget des dépenses. Mais un détail nous inquiète. Dans son préambule, ce projet de loi explique que la Chambre a besoin de prolonger ses séances jusqu'au 8, pour régler son budget et voter les nouvelles charges de l'Etat. Aurait-on l'intention de brusquer ainsi le débat de l'impôt sur les matières premières? Serait-ce encore une souricière? Caveant consules.

Du reste, je crois que nous pouvons dormir tranquilles, car tous les groupes importants de l'Assemblée ont aujourd'hui l'œil ouvert sur ces surprises. Ils abrègeront leurs vacances autant qu'on le voudra. Mais l'amour de la villégiature ne fera pas précipiter une solution qui intéresse la bourse des contribuables.

Dans les époques troublées ou l'avenir est très-obscure, les esprits faibles se laissent prendre facilement à toutes sortes de prédictions. Il en circule un grand nombre qui nous annoncent de nouvelles et terribles catastrophes; il y en a même qui éclateraient du 25 au 30 de ce mois. Il y a beaucoup de gens qui se laissent prendre à ces sinistres pronostics et qui, effrayés, quittent Paris, tandis que c'est peut-être aujourd'hui dans la capitale que la sécurité sera la plus assurée.

Il y a des établissements religieux qui, par crainte d'une nouvelle invasion communarde, ont envoyé en province leurs papiers les plus précieux, je vous citerai notamment le séminaire de Saint-Sulpice.

Les menaces que les fédérés mis en liberté ne cessent de proférer publiquement contribuent aussi à inquiéter, surtout en voyant l'impuissance dont les fait jouir la faiblesse du gouvernement.

M. Thiers déclare avoir pris aucun parti à l'égard du maréchal Bazaine. Mais M. Barthélemy Saint-Hilaire tient le langage le plus sévère, ce qui indiquerait la vraie pensée du président.

L'amiral Tréhouart vient d'être appelé à Paris, il ferait partie du conseil de guerre avec le maréchal Vaillant et cinq généraux de division.

DE SAINT-CRÉVEN.

Lettre de Versailles

Versailles, le 25 mars 1872.
On ne parlait aujourd'hui que de la question des matières premières, car le moment de sa discussion approche. Les délégués de la fabrique lyonnaise rempissaient la salle des Pas-Perdus et ravivaient chez les députés le dissentiment profond qui existe à ce sujet entre la Chambre et M. Thiers.

Du reste, le jour ne tardera pas à se faire. Le bruit court que le président de la commission des tarifs a reçu du président de la commission du budget une lettre qui lui annonce que, par suite de l'augmentation produite par les impôts votés l'an dernier, on n'a plus besoin que de quinze millions, pour arriver à l'équilibre du budget.

Si cela est, toutes les difficultés sont levées. Quinze millions à trouver sont peu de chose, et nous sommes loin des cent cinquante demandés jadis par M. Thiers.

La question des matières premières a été longuement étudiée depuis deux mois; tous les centres industriels ont envoyé des renseignements fort détaillés; beaucoup de fabricants même ont été entendus; il en est résulté une sorte d'enquête complète.

Or, la conclusion est que l'étranger, persuadé que nos charges financières allaient nous obliger à ces impôts, se tient prêt à nous enlever notre commerce. Je citerai pour exemple un fabricant de Bâle qui occupait quinze mille broches seulement. A la nouvelle de ces impôts sur les matières premières, il a immédiatement contracté des engagements avec un banquier pour monter des métiers de quarante mille broches! Il attendait évidemment un déplacement du marché colonial.

On peut en dire autant pour la soie. Lyon avait fait depuis quinze ans des efforts prodigieux pour en conserver le marché. Il y était arrivé, et restait toujours le centre du commerce des soies du monde entier. Or, depuis quelques mois, Milan a réalisé des approvisionnements considérables. Il se tenait prêt à son tour à profiter du marché que nous allions perdre par l'impôt des matières premières.

Un fabricant disait à un député : « Que veut le gouvernement? De l'argent dont il a besoin; nous ne le refusons pas. Je paie deux mille francs de patente; je porte ma patente à dix mille, j'ai mieux cela que l'impôt sur les matières premières, qui va déplacer le marché et par conséquent ruiner le commerce français. »

L'augmentation des patentes des grands industriels fournirait en effet bien facilement plus que les quinze millions dont on a besoin, si la lettre dont on parle est vraie.

En pareille matière il faut toujours remonter aux principes de la production et de la consommation, et rechercher ce qui produit la richesse d'un peuple. Plus les lois seront restrictives, plus on diminuera l'abondance. On pourra bien faire hausser le prix de telle sorte que les inventaires faits produisent la même valeur nominale, mais aura-t-on par là augmenté la richesse? La restriction, en

diminuant l'abondance, peut hausser les prix de manière que chacun soit, numériquement parlant, aussi riche. — Mais le sera-t-il autant en réalité? L'effet, en un mot, peut être le même, quant au prix, mais non quant à la richesse, car c'est précisément dans l'usage des choses, dans l'abondance, que consiste la richesse ou le bien-être.

Si donc notre commerce se déplace, si par suite des impôts imaginés par le système routinier de M. Thiers l'étranger vient à s'emparer de notre marché, l'abondance cesse pour nous, et par conséquent la richesse.

Il y aurait à développer plus longuement cette démonstration, à montrer le vice dans lequel on tombe si souvent en raisonnant au point de vue du producteur, tandis qu'il faut au contraire raisonner au point de vue du consommateur, car son intérêt est l'intérêt général. Mais Frédéric Bastiat l'a fait mieux que je ne pourrais le faire moi-même, et chacun n'a qu'à le consulter à ce sujet.

La politique Napoléonienne en Italie

M. D'Iderville, qui fut secrétaire de la légation française à Turin, de 1830 à 1862, vient de publier sous le titre : *Journal d'un diplomate*, un livre appelé à un grand succès dans le public intelligent.

Nous y trouvons la trace bien visible de la politique à double face de Napoléon III, qui faisait parler ses diplomates dans un sens, pour la galerie; pour le *Livre jaune*, et qui transmettait par voie irrégulière et par des agents de son intimité, des instructions diamétralement opposées.

Exemple :

Pendant que M. de Cavour était encore président du conseil, notre ministre reçut un certain jour du comte Walewski une dépêche destinée à être lue et communiquée au comte de Cavour. Cette fois, il n'y avait pas à se méprendre sur les intentions de la cour des Tuileries. Le langage était clair, précis, et en présence des troubles et de l'agitation fomentés par le cabinet sarde dans les duchés et dans l'Italie centrale, le gouvernement français, par l'organe de M. Walewski, déclarait, sans ambages au cabinet de Turin que toute tentative d'annexion de sa part serait considérée comme une atteinte aux traités; enfin, que c'était à ses risques et périls et au mépris de nos conseils que le roi se jetait à l'aventure dans des entreprises dont l'issue pouvait lui être fatale.

Le prince de la Tour d'Auvergne mit à s'acquiescer de sa mission auprès du comte de Cavour un engagement d'autant plus grand, que les instructions de son ami le comte Walewski exprimaient parfaitement sa pensée et se trouvaient conformes au langage qu'il ne cessait de tenir au gouvernement sarde.

Comme toujours, M. de la Tour d'Auvergne se conduisit en honnête homme, mais il ne lui était pas permis de suivre ses inspirations comme il l'aurait désiré. Muni de sa dépêche, il se rendit chez le président du conseil. Arrivé dans son cabinet : « Mon cher comte, lui dit-il, je regrette d'avoir aujourd'hui une tâche pénible à remplir; mais mon gouvernement, comme je vous l'ai maintes fois fait pressentir, disparaît avec énergie votre attitude, et voici ce que le comte Walewski m'invite à vous communiquer. »

Cavour, la tête dans ses mains, écouta sans interrompre la lecture de la dépêche du comte de Cavour; puis, lorsque le ministre de France eut achevé : « Hélas! vous avez raison, mon cher prince, reprit-il d'un air confus; ce que vous m'avez écrit M. Walewski n'est pas fait pour encourager nos espérances, je l'avoue, nous sommes vertement blâmés. Mais que diriez-vous si, de mon côté, je vous lisais ce qui m'arrive directement des Tuileries, cette fois, et de certain personnage que vous connaissez? » En même temps, d'un air narquois, il tira de sa poche une lettre portant la même date que la dépêche du comte de Cavour, dans laquelle M. Moquet assurait confidentiellement, de la part de l'empereur, que les projets d'annexion étaient vus d'un bon œil, et qu'il

n'eût pas à se préoccuper des complications qui pourraient survenir.

Sur ce, M. de la Tour d'Auvergne replia sa dépêche et prit congé du très-heureux comte de Cavour.

Nous avons assez bonne opinion de nos lecteurs pour être persuadés qu'ils seront indignés de cette fourberie de Napoléon... Mais nous pouvons leur donner l'assurance que c'est surtout la fourberie qui donnait une haute idée de lui aux Italiens.

Quant aux diplomates qui, comme M. Walewski et M. de la Tour d'Auvergne, acceptaient sans protestation d'être ainsi joués : nos lecteurs penseront sans doute que la diplomatie impériale n'avait pas le sentiment de la dignité bien développée. N'est-ce pas un autre diplomate de l'empire, M. Bourée, qui a dit : « Il y a des moments où l'on rougit d'être ambassadeur de France. » On rougissait, c'est possible, mais on ne savait pas donner sa démission.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. GREVY.
Séance du 25 mars 1872.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Reprise de la discussion du projet de loi qui a pour objet d'autoriser la Banque d'Algérie à émettre des billets jusqu'à concurrence de 48 millions.

M. Clapier reprend le développement de l'amendement dont il a été question hier. L'orateur adjure l'Assemblée de se rallier à cet amendement, qui tend à éloigner tous les périls.

En premier lieu, il demande que la Banque d'Algérie ne soit autorisée à étendre la circulation de ses billets que jusqu'à la somme de 44 millions; en second lieu, il demande que la Banque d'Algérie ne puisse user de cette faculté au delà de 38 millions, qu'autant que les actions formant le complément de son capital auront été émises et versées.

M. Luceat, député de l'Algérie, s'élève contre le discours qui vient d'être prononcé contre la Banque d'Algérie et contre l'Algérie.

L'orateur déclare que l'élevation du maximum fixé pour la circulation des billets de Banque d'Algérie, est justifiée par le développement du mouvement commercial dans cette colonie, et par la nécessité de prévenir une crise monétaire.

Rejet de l'amendement Clapier, et adoption de l'article unique du projet.

Adoption d'un article additionnel de M. Warner, autorisant la Banque d'Algérie à émettre des billets de même nature que la Banque de France. Adoption de l'ensemble du projet.

Reprise de la discussion concernant les fabriques de liqueurs.

M. Laurent, rapporteur, vient rendre compte du travail auquel s'est livrée la commission relativement aux amendements qui lui ont été renvoyés et exposer la portée des nouveaux articles 3, 7, 9 et 10. L'article 3 assuile l'absinthine à l'alcool pur et la rend passible d'un droit de 175 francs en principal.

L'article 7 interdit aux marchands liquoristes en gros de faire des expéditions en futailles contenant moins de 25 litres et prescrit que ces expéditions doivent avoir lieu en présence de ces employés et être déclarées d'avance.

L'article 9 punit toute fautive indication d'une amende de 500 à 5,000 fr. non compris la confiscation des boissons.

Enfin, l'article 10 porte le droit de consommation à 175 fr. en principal par hectolitre d'alcool employé à la fabrication des liqueurs. D'où il résulte que la commission a un peu métré les dispositions présentées par M. Théophile Roussel.

M. Roussel maintient la nécessité des dispositions présentées par lui et qui avaient pour but de diminuer la consommation d'un produit dangereux pour la santé.

La suite au prochain numéro.

MODES.

J'ai l'honneur d'annoncer aux dames de Roubaix mon retour de Paris avec un beau choix de modèles des premières maisons, ainsi qu'un bel assortiment de fleurs, plumes, rubans, crêpes, soies, sylphides, turquoises, crêpes, agrilles, etc. Le tout haut et nouveau.

Chapeaux de paille, tontes et fermés, formes les plus nouvelles.

ou omnipotence de son amour pour George, il eût semblé odieux qu'une circonstance à la fois, la perte d'un agrément extérieur, eût compté pour quelque chose dans la situation de son cousin vis-à-vis d'elle, dans la sienne vis-à-vis de son

Mévil, dans son triste métier d'homme à bonnes fortunes, avait acquis assez d'expériences des femmes pour saisir au moins quelques-unes de ces nuances. Il se réalisa de bonne grâce, et murmura avec un accent de franchise, qui, cette fois, venait du fond de l'âme : « O ma cousine! quelle leçon d'humilité vous venez de me donner! elle ne sera pas perdue... »

En ce moment, l'abbé Sorel intervenait.

« La nuit avance, dit-il en souriant; madame la marquise est devenue trop malade pour qu'il ne soit pas indiscret de la faire veiller trop tard. M. Mévil n'a pas de temps à perdre; il voudra sans doute aller reprendre demain matin le bateau à vapeur d'Avignon... d'ici-là, je lui offre l'hospitalité au presbytère. »

Edgard s'inclina en signe d'assentiment, se tournant vers Sylvie, le curé regardait avec une sorte d'autorité paternelle.

nobles traits se couvrirent d'une légère rougeur.

« Oui, Madame, oui, je le veux... oui, mon enfant, il le faut, ajouta tout bas le vieux prêtre, redevenu presque confesseur. »

Il y eut encore un court moment de combat intérieur; la fierté, l'amour, la pudeur, je ne sais quelle crainte féminine de manquer le but en le dépassant, se peignirent tour à tour sur ce beau front où n'avait jamais rien passé de banal ou de coupable. Puis, prenant son parti avec sa vaillance habituelle, Sylvie marcha droit à un coffret en laque de Chine posé sur une table, dans un coin du parloir, elle l'ouvrit à l'aide d'une petite clef qu'elle portait sur elle, et, en montrant le contenu à l'abbé Sorel et à Mévil, elle dit à celui-ci avec une confusion charmante qui l'embellissait encore : « Tenez, mon cousin! ne choisissez pas; prenez au hasard celle que vous porterez à George. »

Il y avait là des centaines de lettres; depuis longtemps Sylvie écrivait à son mari tous les jours; seulement ces lettres ne partaient pas; elle l'aimait trop! elle avait trop peur!

« Vous pouvez prendre celle que vous voudrez, le même sentiment les a inspirées toutes! reprit-elle. Puis, comme Edgard, ému, stupéfait, hésitait à toucher ces précieux papiers, Sylvie prit dans les tas une lettre, et, après l'avoir ouverte, elle la remit à son cousin. « Prenez-la, dit-elle, elle est toute à vous. »

parlera pour toutes les autres. Dieu fasse qu'elle soit le rameau d'olivier qui ramène la paix et le soleil!

Un feu clair brûlait encore dans la cheminée du petit salon. Sylvie, d'un geste rapide, saisit alors toutes les autres lettres qui restaient dans le coffret, et les jeta dans le feu où elles se consumèrent en un moment.

« Que faites-vous là ma cousine? dit Edgard d'un ton de reproche. George n'eût-il pas été heureux un jour en lisant ce que venez de brûler? »

« Soyez tranquille, mon cousin! répondit-elle avec la sécurité d'un grand cœur; ce que je lui écrivais-là je saurai bien le lui dire. »

Un sentiment d'envie passa comme un éclair dans l'âme franchement convertie d'Edgard; malgré toute sa bonne volonté rétrospective, il ne pouvait se dissimuler qu'on ne l'avait jamais aimé ainsi. Sa fatuité mourante se trahissait en se disant que chaque homme était probablement destiné rencontrer ici-bas sa somme d'amour; que l'avait eu la sienne éphémère, et que George aurait la sienne en lingot.

L'instinct des adieux était arrivé; déjà Edgard s'inclinait devant sa cousine, et lui tendait la main pour prendre congé. Sylvie l'arrêta d'un mouvement énergique, et lui dit avec un incomparable mélange d'émotion et de dignité : « Non, mon cousin, ne partez pas ainsi! »

gard eut un instant de frayeur : il craignit que sa cousine ne rappelât le passé pour mieux le lui pardonner, et ne donnât à son pardon une forme trop précise, trop solennelle; mais l'âme enthousiaste de Sylvie était à mille lieues de ces vulgaires pensées.

« Non, dit-elle, dans un temps comme celui-ci, quand tout, au loin et autour de nous, est péril, trouble, menace, épouvante, quand on ne sait pas, en se quittant, si l'on se retrouvera dans ce monde, on ne se quitte pas ainsi, entre parents, entre gens qui s'aiment... Edgard, vous êtes un enfant du siècle... vous avez toujours été trop heureux, trop enivré de succès, de fêtes et de plaisirs, pour songer sérieusement à ce Dieu qui ne se révélait à vous que par les bienfaits... Votre mère était pieuse, mais vous l'avez perdue trop tôt pour qu'elle pût vous apprendre à croire et à adorer... Aujourd'hui, Dieu nous frappe tous; il nous punit de votre frivolité, de notre indifférence; il nous châtie dans nos affections, dans notre orgueil, dans notre fortune, dans nos proches, dans notre patrie. Vous partez, vous allez traverser la mer, courir peut-être quelques dangers, vous mêler peut-être un moment aux hasards de cette guerre, où mon George expose chaque jour de sa vie... Allons, Edgard, une bonne pensée, une pensée pour ce Dieu qui nous envoie et nous protège! A genoux, Edgard, devant ce saint prêtre dont la vie est un exemple, et devant ce Dieu qui nous envoie et nous protège! »

Edgard se pencha vers Sylvie, et, dans un regard ému, surpris, éblouissant, il se rappela les paroles de son père, et se sentit ému.

« Je n'ai rien négligé pour être agréable à ma nouvelle clientèle, j'espère que ces dames voudront bien m'honorer de leur visite; je m'efforcrai de mériter leur confiance. »